

La négo syndicats-patronat...

Depuis le 7 septembre, les partenaires sociaux ont entamé une négociation cruciale sur la modernisation du marché du travail avec l'objectif d'aboutir, au moins partiellement, d'ici la fin de l'année. Cette fois-ci, ça y est, la modernisation du marché du travail a débuté réellement ce vendredi 7 septembre. Les partenaires sociaux sont entrés dans le vif du sujet et vont désormais se rencontrer tous les vendredis. Cette négociation est historique : jamais patronat et syndicats ne s'étaient retrouvés de leur propre initiative sur un sujet aussi global.

Un peu d'histoire :

Même la CGT, qui s'était pourtant d'elle-même mise en retrait en se contentant du statut d'observateur durant la délibération sociale, a décidé de se joindre à cette grande négociation qui regroupe donc d'un côté la CFDT, la CGT, FO, la CFTEC et la CFE-CGC, et de l'autre le Medef, la CGPME et l'UPA. Il faut dire que la situation est grave. En effet, alors que depuis plus de trente ans, la France est marquée par un chômage de masse insupportable qui accroît les inégalités et la précarité, les modifications apportées au Code du travail par les gouvernements successifs sont loin d'avoir porté les fruits attendus. C'est notamment le cas du CNE ou des allègements de charges sociales sans contrepartie qui, en plus de creuser le déficit budgétaire, ont créé des trappes à bas salaires. C'est pourquoi les partenaires sociaux doivent prendre leurs responsabilités et faire la démonstration de leur capacité à proposer des solutions. Les séances de négociations hebdomadaires devraient donc traiter successivement des quatre thèmes retraçant le parcours professionnel d'un salarié (entrée dans l'emploi, parcours dans l'emploi, sortie de l'emploi et gestion des transitions et des recherches d'emploi). De manière transversale, seront donc abordées la rénovation du contrat de travail, l'évolution de l'Assurance-chômage ainsi que l'amélioration des qualifications et de la formation professionnelle.



Sécuriser les parcours professionnels :

Cette négociation, la première du genre en application de la loi de modernisation du dialogue social, était souhaitée depuis longtemps par la CFDT. La résolution générale du congrès de Grenoble de 2006 précise clairement que la CFDT travaille à la mise en place de « la sécurisation des parcours professionnels qui doit aboutir à rendre positives les mobilités, qu'elles soient choisies ou qu'elles résultent des aléas de la vie des entreprises ». Cette sécurisation des parcours que prône la CFDT recouvre de nombreux dispositifs. Certains existent et sont satisfaisants, mais d'autres sont à rénover, voire à inventer afin d'assurer des droits ainsi que les moyens de les rendre réellement accessibles à tous les salariés. Pour autant, la CFDT ne revendique nullement un statut global et uniforme. Au contraire, il est nécessaire de prendre en considération la grande diversité des aspirations des salariés, l'hétérogénéité des entreprises selon les sec-

teurs d'activité. Il s'agit donc de parvenir notamment à créer un nouveau cadre collectif pour rééquilibrer les relations entre employés et employeurs afin de lutter contre l'opacité des ruptures de gré à gré qui tendent à se multiplier. Mais également de repenser l'indemnisation et le suivi individualisé des demandeurs d'emploi ainsi que l'accès à la formation professionnelle qualifiante. La CFDT entend également que certaines garanties essentielles, comme la couverture complémentaire santé, puissent être attachées à la personne et donc ne plus dépendre de l'existence ou non d'un contrat de travail. Depuis quelques années, les entreprises ont tendance à se défaire sur leurs salariés des risques économiques. C'est particulièrement le cas au travers du CNE. Il apparaît donc plus que jamais nécessaire de responsabiliser les employeurs sur ce point, en renforçant notamment les droits des salariés à une formation qualifiante (et non pas simplement permettant une adaptation au poste de travail) en cours d'emploi. Ce qui pourrait passer par l'instauration de la transférabilité des droits à la formation. Le temps pour une négociation d'une telle importance s'inscrit dans un calendrier social très chargé, et la concomitance de la tenue des conférences tripartites organisées par le gouvernement vient brouiller la lisibilité de ce calendrier. D'autant plus que Nicolas Sarkozy a d'ores et déjà indiqué qu'il attendait des résultats pour la fin de l'année. Il apparaît donc assez clairement qu'en cas d'absence de conclusion positive de la part des partenaires sociaux, le pouvoir politique pourrait décider unilatéralement des réformes à entreprendre en matière de contrats de travail - alors même que l'ensemble des partenaires sociaux sont opposés à l'idée avancée par le gouvernement d'instaurer un contrat unique.

En conclusion :

Pour Marcel Grignard, secrétaire national en charge de l'activité revendicative, qui conduit la délégation CFDT, « cette négociation s'annonce complexe et difficile, surtout dans des délais aussi courts ». C'est également le sens de l'avertissement de François Chérèque au président de la République, le 23 août : « Les partenaires sociaux sont prêts à négocier [mais il faut leur] laisser le temps » nécessaire pour le faire plutôt que vouloir aller très vite, voire trop vite.

Les surprises de la rentrée...

Cela fait déjà un mois que nous avons repris le chemin du travail. Si la motivation des personnels était bien au rendez-vous durant le premier semestre, il semble que ce ne soit plus tout à fait le cas depuis la reprise. En effet, d'après nos informations, la politique salariale de notre Direction a eu pour conséquence que près d'un cadre sur deux et 30% des mensuels ont vu leur rémunération stagner en signe de la reconnaissance tant clamée par notre PDG...

Depuis le dernier bulletin nous avons signé, avant la fermeture estivale, l'accord sur le travail des salariés handicapés. Il n'est pas parfait, cela étant il permettra d'ouvrir encore plus notre entreprise sur le monde du handicap d'autant plus que la commission de suivi aura les moyens d'agir pour que le groupe Nexter soit regardé avec plus de respect sur ce sujet. Par ailleurs il nous reste encore bon nombre de thèmes qui ont été engagés et sur lesquels il va bien falloir aboutir, mobilité, GPEC et PEE en particulier avant la fin de cette année 2007. La tâche ne sera pas aisée suite au départ inattendu du DCRH, R. Picot assurant l'interim jusqu'à son départ en fin d'année. Nous aurons donc droit à trois DCRH en cette fin d'année, surprenant...

Pour le site de Satory, L. Museux prendra la fonction de directeur du centre. Il nous vient de Tulle où il occupait un

poste identique, nous jugerons sur pièces... Et pour terminer, un nouveau prestataire a été choisi pour assurer la restauration collective des salariés du site de Satory (voir en page centrale).

Sur le plan national, pendant l'été, le gouvernement, suivi par la majorité des députés de l'assemblée nationale, a mis en place le paquet fiscal. Les remarques d'un grand nombre de spécialistes économiques, alertant sur son inefficacité au regard de l'emploi, n'ont pas été prises en compte, même partiellement. Ce bulletin consacre pour une grande part les analyses et remarques concernant les cinq sujets principaux contenus dans ce «paquet»... De plus, mi septembre, le Président de la République a donné le coup d'envoi des négociations sur les régimes spéciaux et le temps de travail. Pour la CFDT le délai octroyé n'est pas acceptable. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Ce bulletin vous propose trois sujets :

- La rupture fiscale en 5 points,
- La négo syndicats-patronat,
- Le restaurant d'entreprise.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY
Secrétaire de la CFDT du site de Satory

Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Patricia Battarel, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Cyrille Le Dentu et Jean-Pierre Tanguy.

La rupture fiscale en 5 points...

Indépendamment de leur efficacité économique le manque à gagner pour le budget de l'Etat est situé dans une fourchette allant de 13 (source gouvernementale) à 20 milliards d'euros (opposition) ; la dette publique est avant tout un fardeau pour les générations à venir (qui devront payer) et les Français les plus défavorisés. A qui vont profiter les nouvelles réformes fiscales ? Les projets fiscaux du gouvernement Fillon apparaissent plutôt favorables aux patrimoines élevés, surtout en matière de droits de succession et de bouclier fiscal.

1/ Crédit d'impôt en cas d'emprunt immobilier

Notre président déclare vouloir « une France de propriétaires ». Rien de répréhensible en cela mais quel en est la justification économique ? Est ce bien l'intérêt général de la nation à l'heure actuelle ? Soyons net : il est légitime pour diverses raisons que les pouvoirs publics souhaitent agir pour réguler le marché du logement du fait de ses dysfonctionnements :

- emballement irrationnel des prix (des loyers mais surtout à l'achat),
- pénurie réelle ou simulée de l'offre,
- comportement de cartel de l'industrie de la construction,
- opacité des statistiques (contrôlées par lobby immobilier),
- réticences politiques locales à construire de nouveaux logements – surtout sociaux,
- extrême gravité des conditions de logement des plus démunis. A ce sujet quel est l'avancement du projet de droit opposable au logement ?

Avec cette mesure tout foyer détenteur d'un crédit immobilier contracté depuis le 6 mai 2007 pour l'acquisition de sa résidence principale pourra retrancher de son impôt sur le revenu les intérêts d'emprunt (40% la première année et 20% les quatre suivantes) dans la limite d'un plafond défini. Les foyers fiscaux non imposables et éligibles à cette mesure recevront un chèque du Trésor public. **Le Conseil Constitutionnel a censuré la rétroactivité de la mesure avant le 6 mai pour rupture d'égalité entre les contribuables et juge son efficacité contestable... tout comme A. JUPPE qui l'avait supprimé en 1996 au profit du taux zéro.**

Si l'on souhaite subventionner le logement, qu'importe pourtant que le paiement du service de logement prenne la forme d'intérêts ou de loyers ! Dans le contexte actuel de marché dynamique (en terme de volumes) et de prix stratosphériques, inciter à l'achat par le biais de déductions fiscales revient à « enchaîner » les candidats à l'achat sur une durée extrêmement longue. Ceci aura certainement un impact à terme sur la docilité de la main d'œuvre dans sa relation avec l'employeur. En effet la propension à manifester son mécontentement doit certainement être corrélée à l'endettement des ménages, or celui-ci n'a jamais été aussi élevé en France (68 % du revenu disponible brut).

Cependant et avec beaucoup de cynisme, on peut tout de même douter du bien fondé des mesures favorables à la propriété vu des entreprises. En effet, la fluidité du logement (qui s'exprime essentiellement via une offre locative pléthorique mais aussi par une facilité à revendre et à acheter) est un facteur essentiel de mobilité de la main d'œuvre. Or il y a fort à parier que les ménages s'endettant sur plusieurs décennies (jusqu'à 30 ans maintenant !) rechignent à changer de zone géographique à la demande de l'employeur ! Pourtant, les leviers à disposition du politique ne man-

quent pas : les droits de mutation (3% en neuf et 6% dans l'ancien ; des montants parmi les plus élevés de l'UE) représentent assurément un obstacle important... Mais ils sont aussi une véritable manne financière pour les départements (480 millions d'euros pour Paris en 2006 !). De plus, les rigidités réglementaires (exagérément favorables aux locataires quand ils sont de mauvaise foi) nuisent elles aussi in fine à l'investissement locatif.

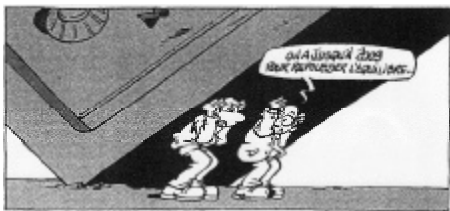
Par ailleurs, un récent rapport de la cour des comptes épingle l'inefficacité des subventions au logement qui sont quasi intégralement captées par les bailleurs ou les promoteurs qui en profitent pour augmenter les prix. Toutes les évaluations disponibles indiquent que ces aides (subventions à l'immo locatif, allocations logement...) se transmettent presque intégralement en inflation immobilière, sans réel impact sur la construction et les conditions de logement. Gabrielle Fack (professeur à normal sup) a ainsi montré que 80 % des hausses d'allocations logement ont été absorbées par des hausses de loyer.

L'enjeu aujourd'hui est d'inventer de nouveaux moyens d'actions ciblés permettant de relancer la construction de logements, en particulier pour les plus mal logés.

2/ Déduction fiscale des heures supplémentaires

La réforme des heures supplémentaires a été transmise au Conseil d'Etat. Le projet prévoit une suppression totale des charges salariales. Les entreprises verraient leurs cotisations réduites entre 0,5 et 2 euros par heure travaillée, selon leur taille. Le projet devrait entraîner pas moins de 5 milliards de dépenses supplémentaires en 2008, dont 3,6 milliards au bénéfice des salariés.

La CFDT émet quelques réserves quant à la mesure. En effet, les entreprises ayant déjà recours aux heures supplémentaires toucheront une manne inattendue, les autres seront tentées d'y recourir plutôt que d'embaucher. De plus il ne faut pas exclure quelques détournements frauduleux.



Enfin, d'un point de vue macroéconomique, la détaxation revient à distribuer du salaire direct, en transférant au budget de l'Etat 2 à 5 milliards de salaire indirect pour financer la protection sociale. L'intérêt de la manœuvre n'est pas évident. « Et si on com-

La rupture fiscale suite...

mence à exonérer de cotisation d'assurance vieillesse, comment ferons-nous en 2008 pour poursuivre la réforme des retraites ? » s'inquiète le député UMP Gilles Carrez, rapporteur général du Budget. Au final, le dispositif bénéficierait surtout aux employeurs. »

La mesure d'exonération des heures supplémentaires n'a d'équivalent dans aucun pays, tant elle est insensée économiquement. Toutes les heures de travail ont la même valeur, surtout les premières pour ceux qui n'ont pas de travail. Fiscalement elle entraînera des manipulations sans fin pour un coût d'environ 5 milliards d'euros. Mais il est vrai qu'elle est emblématique du slogan de campagne présidentielle UMP : « travailler plus pour gagner plus »...

3/ Défisicalisation du travail des étudiants

Les étudiants de moins de 25 ans qui gagnent dans une année jusqu'à trois fois le SMI C mensuel grâce à un petit boulot ne devraient plus payer d'impôts. Depuis 2005, les étudiants de moins de 21 ans ont la possibilité de travailler pendant leurs vacances scolaires sans payer d'impôts, dans la limite annuelle de deux fois le SMI C mensuel (1/3 des étudiants sont concernés). La problématique réelle n'est pas tellement de réduire le montant de l'I RPP dont s'acquitterait une proportion faible d'« étudiants travailleurs » mais plutôt de ne pas les pénaliser au regard des aides sociales...

Un arbitrage gouvernemental sera nécessaire entre X. Bertrand (ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité) et V. Pécresse (ministre de l'Education, Recherche et Université) : faut-il défiscaliser le travail étudiant sur l'année complète (le calcul actuel des bourses prenant en compte à la fois le revenu des parents et celui des étudiants) ou augmenter les bourses ?

Les étudiants salariés ont un taux de réussite très inférieur à la moyenne (40% contre 60%) montrant l'hypocrisie du système actuel. Les syndicats étudiants réclament une défiscalisation sur l'année complète en plus d'une augmentation globale des bourses versées.

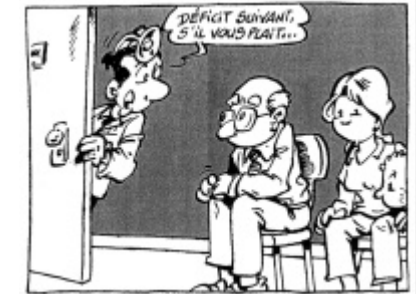
Enfin, la proportion d'étudiants imposés (revenus annuels supérieurs à 15 000 euros bruts environ) ainsi que les montants perçus au titre de l'I RPP par les étudiants salariés minorent très fortement l'intérêt d'une telle mesure...

4/ Défisicalisation des droits de successions

Le conjoint survivant est totalement exonéré de droits de succession. L'abattement pour les donations et les successions est triplé pour chaque enfant, à 150.000 euros. Des dons en numéraire de 20.000 euros sont autorisés de manière temporaire. Les successions en ligne indirecte ne sont, elles,

que légèrement allégées. Pour un patrimoine de 1 million d'euros, les droits de mutation au décès d'un conjoint passent, pour deux enfants et le conjoint survivant, de 48.800 euros actuellement à une fourchette comprise entre 0 et 16.600 euros selon l'âge du défunt (compte tenu du barème de l'usufruit)

Le manque à gagner pour le budget de l'Etat est évalué entre 1.7 et 5 milliards d'euros.



5/ Bouclier fiscal à 50 %

Ce bouclier fiscal a pour but de vider de sa substance l'ISF (impôt idéologique et favorisant l'exil fiscal, mais dont la recette pèse environ 3,6 milliards d'euros en 2006 dans le budget étatique).

Par exemple, un couple disposant de 5 millions d'euros de patrimoine et déclarant 100.000 euros de revenus fonciers (sur lesquels il acquitte une CSG de 11 %) paiera désormais 50.000 euros d'impôts, contre 71.000 euros aujourd'hui et 74.500 euros avant l'instauration du premier bouclier fiscal. Mais la mesure, qui était jusqu'alors calibrée pour les gros patrimoines à faibles revenus, pourra désormais intéresser aussi les foyers cumulant hauts revenus et fort patrimoine...

Pour conclure

Thomas PI KETTY (directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'Ecole d'économie de Paris) estime que « cette politique conduit à creuser la dette, à griller toutes les cartouches budgétaires en cas de retournement de la conjoncture, et à handicaper gravement les réformes à venir. Il ne sera pas facile après de telles largesses d'expliquer aux malades qu'il faut mettre en place les franchises médicales (sans parler de la hausse de la TVA qui s'annonce), aux étudiants que la réforme de l'université se fera avec 1 ou 2 milliards de moyens supplémentaires, aux cheminots qu'ils doivent renoncer à leur régime spécial, etc. ».

Nouveau Restaurant

Le contrat avec Eurest arrivait à échéance le **8 octobre 2007**. Un appel d'offres a donc été lancé en début d'année, mais son résultat n'a été communiqué que le 10 septembre en CE exceptionnel, y compris pour les salarié(e)s d'Eurest, soit moins d'un mois avant l'échéance. Sans porter d'avis sur sur l'entreprise retenue (Avenance assure déjà la restauration des salariés du Technocentre), **la CFDT est indignée par le traitement qui est fait aux salarié(e) d'Eurest**. En effet, si la garantie de reprise est bien actée pour certains personnels, nous estimons que la période d'incertitude a été douloureuse pour eux, et que le délai restant pour se positionner est plus qu'insuffisant.